



Philippe ESTINGOY

Philippe ESTINGOY

Président du Cos

Odile CAILLAT-MAGNABOSCO

Rapporteur

Construction et urbanisme



Bâtiments et ouvrages de génie civil disposent de cadres normatifs pour évaluer leur contribution au développement durable.

Le Cos Construction et urbanisme a pour vocation de coordonner le programme de normalisation des secteurs du bâtiment, des ouvrages de génie civil (travaux publics...), de l'aménagement et de l'urbanisme. Il examine, avec l'aide des bureaux de normalisation, l'opportunité du lancement de nouveaux thèmes et en analyse la faisabilité. En regard de l'évolution des enjeux sociétaux, il veille à la progression et à la cohérence des travaux normatifs.

Il s'assure de la pertinence et de la cohérence des normes produites par rapport aux besoins exprimés par les acteurs du marché et les consommateurs finaux. Il prend en compte le cadre réglementaire relevant de ses projets. Il devra en particulier adapter l'orientation des travaux pour prendre en compte l'évolution des formes réglementaires telles qu'il est prévu de les définir dans l'ordonnance II attendue en application de l'article 49 de la loi pour un État au service d'une société de confiance (Essoc).

Le plan de relance et le contexte global de la construction vont accentuer la fragilité de l'activité économique du secteur. La stratégie du Cos se doit d'en tenir compte en poursuivant les efforts de visibilité et de lisibilité des documents, mais aussi en veillant à la pertinence et à la cohérence des normes, ainsi qu'à leur légitimité auprès des acteurs.

La stratégie du Cos se doit d'intégrer les initiatives différentes et complémentaires des secteurs du bâtiment, des ouvrages de génie civil, de l'aménagement et de l'urbanisme. Il doit également développer un rôle prospectif pour que les acteurs puissent intégrer la normalisation comme levier dans leur stratégie et anticiper les sujets plutôt que se positionner en réaction. Enfin il doit, dans les travaux inter Cos, s'organiser pour améliorer la prise en compte de ses enjeux.

Trois grands axes prioritaires guident la stratégie globale du Cos, pour chacun desquels l'appropriation des normes par les acteurs de la construction, notamment les TPE-PME, doit rester une préoccupation constante :

- promouvoir l'image de la construction, notamment au travers d'actions visant à aider les professionnels à mieux vivre la norme ;
- être influent à l'échelon européen, sans toutefois oublier l'international ;



Galado - AdobeStock

■ parier sur le développement durable, dont la prise en compte du cycle de vie et les technologies innovantes.

De plus, le Cos devra identifier, parmi les propositions de la Mission de réflexion sur la normalisation appliquée au secteur du bâtiment diligentée par le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), celles pour lesquelles un plan d'action est à prévoir, y compris dans le domaine des travaux publics, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Les orientations stratégiques du Cos s'inscrivent dans la Stratégie française de normalisation (SFN). Une vigilance sera maintenue sur les sujets transversaux retenus dans la SFN, le Cos étant concerné par la plupart des thèmes identifiés et référent pour celui de la ville de demain. Enfin, le Cos veillera à éviter que tout travail de normalisation crée la confusion entre norme volontaire et réglementation.

Contexte

Les acteurs articulent l'activité du Cos autour de leurs besoins dans les différentes étapes de l'acte de construire, qui peuvent s'appliquer aux bâtiments, aux ouvrages de génie civil ou aux opérations d'aménagement et d'urbanisme. Le Cos s'intéresse également à des thèmes plus généraux et/ou transverses associés à l'activité de la construction : sécurité des ouvrages (notamment sécurité incendie), santé dans la construction, accessibilité, conservation des biens culturels, technologies de l'information, ou documents d'aide à la passation des marchés.

Avec le développement de nouveaux outils comme la modélisation des informations de la construction, des exigences liées aux performances environnementales d'un bâtiment, ou encore le développement de démarches liées aux villes et territoires durables et intelligents ou aux nouvelles technologies de fabrication ou de réemploi, le Cos pourra être amené à s'interroger sur une vision prospective liée aux usages et modes de vie et aux enjeux de sécurité associés. Les évolutions réglementaires (loi pour l'Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique [Élan], seconde ordonnance de l'article 49 de la loi Essoc), qui fixent des objectifs de performances, pourront amener le Cos à se questionner sur l'apport de la normalisation en appui de la réglementation, sur d'éventuels nouveaux besoins normatifs ou encore sur l'apport de la normalisation pour le portage des innovations.

La mise en place en 2018 du nouveau comité stratégique de filière (CSF) Industries pour la construction est à prendre en compte dans l'activité du Cos. Le CSF est invité à contribuer aux orientations du Cos, notamment au regard du portage à l'international des initiatives et projets structurants identifiés dans ce comité de filière.

Promouvoir l'image d'une normalisation efficace pour la construction

L'image d'une normalisation efficace pour la construction passe par le développement d'une vision globale en normalisation des ouvrages de construction prenant en

compte la réalité des TPE et de leurs enjeux en termes de contenu et d'accessibilité aux normes. L'image sera aussi améliorée dès lors qu'il y aura une meilleure articulation entre les dispositifs de qualification assurantielle des produits, en particulier si les techniques innovantes ayant fait l'objet d'avis techniques plusieurs fois renouvelés, et considérées par conséquent comme des techniques fiables et stabilisées, font l'objet d'un passage vers la normalisation.

Une normalisation efficace passe également par une représentativité la plus large possible des tours de table et notamment du Cos. Les efforts se poursuivront pour mobiliser représentants des collectivités territoriales, consommateurs et acteurs de l'urbanisme.

Prise en compte des très petites entreprises (TPE) et très petites séries (TPS)

L'une des conditions de la pertinence et de l'appropriation des normes dans la construction est leur adaptation aux TPE/PME, et aux petites et très petites séries, qu'il s'agisse d'entreprises impliquées dans la fabrication ou dans l'utilisation des produits. La prise en compte des TPE, chargées des travaux de mise en œuvre, passe notamment par un accroissement de leur capacité à accéder aux travaux normatifs. Il conviendra de s'assurer de cette adéquation en identifiant des moyens pour rendre les normes lisibles et applicables par tout type d'entreprise et des actions visant à renforcer la présence des organisations représentatives des TPE dans les travaux.

Mieux vivre la norme technique

Pour permettre de mieux vivre la norme technique, il faut en améliorer la proximité avec les utilisateurs, mieux les associer à son élaboration, simplifier les documents pour les rendre applicables à tout type d'entreprise, permettre une meilleure diffusion et connaissance de la norme, et assurer une mise en perspective face aux enjeux et spécificités du secteur. Un travail pédagogique auprès des acteurs et du grand public est nécessaire.

La modélisation des informations de la construction via le développement des maquettes numériques nécessite des échanges de qualité et sécurisés.

Les enjeux portent notamment sur les modalités de concertation favorisant la représentation de tous les acteurs concernés dans les travaux de normalisation, mais aussi sur la capacité à les mobiliser pour participer aux travaux européens et internationaux afin de défendre les positions et accroître l'influence françaises. Le Cos, au titre de sa mission visant à coordonner et positionner l'action de la normalisation par rapport à la réglementation, veillera à ce que les travaux normatifs tiennent compte des orientations de politique publique et en particulier des démarches de simplification réglementaire, qui contribuent à une régulation du flux réglementaire et normatif par une meilleure prise en compte de la notion d'opportunité, de réduction des coûts et d'association des parties intéressées. Une réflexion pourra être envisagée sur la dimension économique des normes et leurs bénéfices économiques.

Cohérence des référentiels normatifs

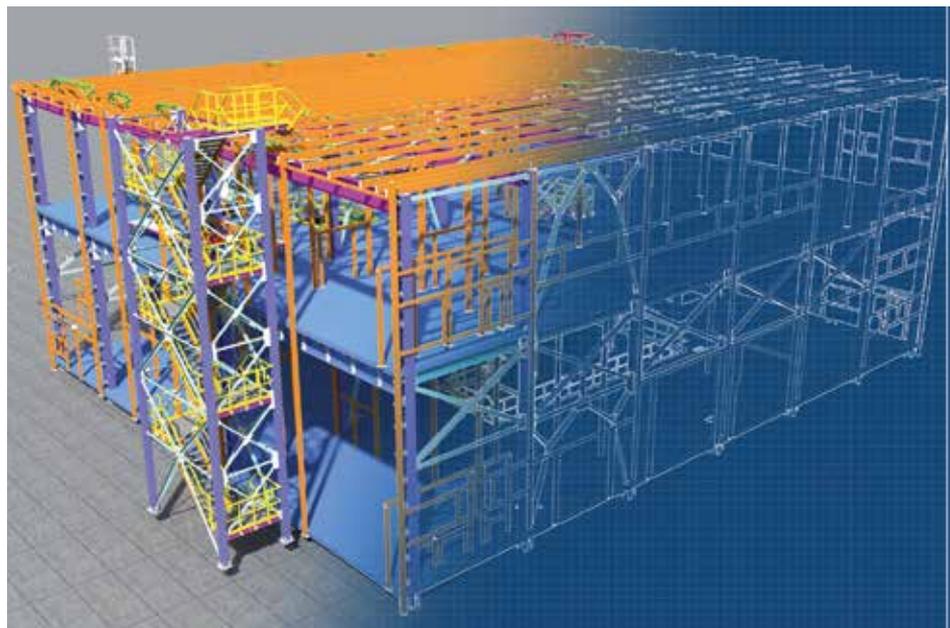
Il est important de consolider les documents nationaux, normatifs ou paranormatifs. En ce sens, le Cos soutient les travaux du groupe de coordination des normes du bâtiment (GCNorBat-DTU) dans son action pour que les NF DTU, normes de mise en œuvre des produits et parties d'ouvrage, forment un corpus utile et simple d'utilisation pour la

maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de travaux. Des chantiers importants se sont ouverts ces dernières années concernant une meilleure prise en compte des interfaces sur les chantiers et la définition des conditions pratiques d'une accélération du transfert en normalisation des techniques de mise en œuvre associées aux produits innovants, lorsqu'elles sont éprouvées. Le Cos veillera donc à ce que la démarche initiée, visant à faciliter le passage des innovations dans la normalisation, se poursuive. Il pourra, si nécessaire, faire remonter les besoins de mise à jour ou de mise en cohérence des documents utiles dans les marchés publics.

Dans cette logique de coordination, le Cos soutiendra également le GCNorBat-DTU sur l'intégration des recommandations professionnelles RAGE dans le corpus des NF DTU. Dans le cadre de la dynamique européenne, le Cos poursuivra ses efforts pour alerter et élaborer les positions à défendre au niveau européen, pour éviter que des initiatives visant à harmoniser les pratiques constructives au niveau européen ne puissent prospérer.

Prise en compte des besoins des outre-mer

Les spécificités climatiques, économiques, géographiques et démographiques de ces territoires ont incité, au regard de ces contraintes, la délégation sénatoriale à l'outre-mer à



Les exigences liées aux performances environnementales ou énergétiques d'un bâtiment s'incarnent dans des normes.

mener une étude sur le « poids des normes » et leur pertinence. Dans ce contexte, où les normes au sens strictement réglementaire sont visées mais où l'adaptation des normes techniques est essentielle, le Cos a confirmé la nécessité de faciliter la mise en place d'un dispositif permettant le recueil et la prise en compte la plus adaptée des besoins de ces territoires vis-à-vis des normes techniques. C'est dans cette perspective, et en lien avec les actions lancées dans le cadre du programme Pacte sur les outre-mer ou encore les conclusions des assises de l'outre-mer, que le Cos poursuivra ses actions pour mieux considérer les enjeux de ces territoires afin de permettre et valoriser la bonne prise en compte de ces spécificités dans les normes.

Agir dans une dynamique de normalisation européenne et internationale

La normalisation dans la construction a toujours été fortement soutenue par des initiatives européennes. Il est par conséquent impératif de rester proactif dans cette dynamique, sans toutefois oublier l'échelon international de plus en plus présent et où le rapprochement entre normes européennes et internationales est essentiel. Cette proactivité est d'autant plus importante que l'échelon européen, par son système de votes, ne permet pas toujours le même niveau de consensus que celui pratiqué au niveau national.

Mise en œuvre du règlement Produits de la construction (RPC)

Il conviendra de poursuivre l'effort de mobilisation et de sensibilisation vis-à-vis des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du RPC. Ainsi, il reste nécessaire d'être attentif aux moyens pour mettre en cohérence les exigences de la Commission européenne et les besoins des professionnels de disposer de normes dans des délais raisonnables. Le Cos cherchera à faire valoir les enjeux qualitatifs portés par les constructeurs français, conformément aux attentes des consommateurs, et poursuivra son effort pour élaborer des contributions à porter au niveau européen visant à lever les blocages actuels, afin que la normalisation européenne des produits de construction retrouve son rôle et son efficacité. La révision du RPC, décidée de manière unilatérale par la Commission européenne, si elle s'opère dans des délais raisonnables, sera un sujet majeur pour le Cos.



Aleks - AdobeStock

Infrastructures

Suite à l'effondrement du viaduc de Gênes (Italie) en août 2018, une réflexion a été engagée par les pouvoirs publics sur l'état des infrastructures en Europe et en France, qui aura certainement des impacts sur la normalisation associée. Le Cos sera attentif aux potentiels nouveaux besoins normatifs pour prendre en compte les problématiques d'adaptation, de sécurité ou de résilience des infrastructures. Au regard du positionnement de certains pays, notamment du Royaume-Uni, les orientations de la normalisation sur ce sujet devront s'inscrire dans une perspective internationale.

Parier sur le développement durable et les technologies innovantes

Depuis de nombreuses années, la construction s'inscrit dans une logique de développement durable. Dans cette dynamique, en cohérence avec les textes réglementaires, il conviendra d'étudier le rôle de la normalisation comme outil de mise en œuvre et de déploiement des démarches. Il s'agira de veiller à ce que le respect des exigences fondamentales de sécurité (stabilité, sécurité incendie) soit bien précisé dans l'évaluation des performances environnementales des produits, systèmes et bâtiments.

L'articulation entre normalisation et réglementation et le portage à l'échelon européen (voire international) des initiatives françaises sont des axes importants sur plusieurs sujets à enjeux forts, auxquels le Cos devra porter une attention particulière.

Des sujets tels que la construction bas carbone, le déploiement des énergies renouvelables et

l'autoconsommation, la massification de la rénovation énergétique, la construction dite hors site/hors sol ou encore l'impression 3D sont autant de thématiques sur lesquelles le Cos sera amené à réfléchir.

Construction durable, affichage environnemental et sanitaire, performance énergétique

Ces sujets font l'objet de nombreuses initiatives françaises ou internationales, d'abord dans le bâtiment, ensuite élargi aux ouvrages de génie civil.

Outre le maintien de l'influence française en Europe et à l'international par la tenue des comités de normalisation sur le développement durable dans la construction, il appartiendra au Cos de :

- Poursuivre la bonne considération de la norme NF EN 15804 comme référence pour la mise en œuvre de l'exigence 7 du règlement Produits de construction, veiller à la cohérence des déclinaisons de cette norme sur différentes familles de produits. Il s'agira notamment de veiller à la cohérence des méthodes d'allocation et des développements des règles par catégories de produits entre filières et de poursuivre la consolidation du système français FDES/PEP et Base Inies face aux autres systèmes européens.

- Veiller aux travaux en cours ou à venir sur l'utilisation des ressources, l'adaptation au changement climatique, en suivant notamment les actions européennes et internationales sur ces thèmes (exemple : Pacte vert européen).

- Être attentif aux travaux qui se lancent sur l'économie circulaire dans la construction, en soutenant notamment les initiatives visant la



La prise en compte des très petites entreprises et des très petites séries reste une problématique d'actualité.

est l'un des aspects les plus visibles du changement fondamental qui transforme la construction sur le plan mondial.

La normalisation accompagne déjà cette évolution depuis plusieurs années à l'Iso et au Cen. Le Cos continuera à veiller attentivement à ce que les travaux répondent aux attentes des professionnels. Il veillera notamment à la bonne coordination entre les commissions de normalisation miroirs des Cen/TC 350 et Cen/TC 442 pour les travaux relatifs au Bim. Il sera également attentif aux autres enjeux liés à la maquette numérique, notamment la garantie de la qualité des échanges électroniques et la sécurisation des données face aux délinquants, le lien avec le cycle de vie des projets (PLM), l'utilisation et l'appropriation par tous les acteurs (en capitalisant notamment sur le retour d'expérience des programmes PPbim et Pobim) ou encore la définition des responsabilités et des propriétés. Les problématiques, verrous, processus et enjeux étant majoritairement communs aux bâtiments et aux infrastructures, il veillera à la cohérence normative et réglementaire, par exemple sur des sujets liés à la dématérialisation des permis de construire ou encore au carnet d'information du logement.

défense des intérêts et savoir-faire français. Il conviendra au niveau du Cos de faire le lien entre les orientations de l'Union européenne, les réglementations françaises qui se mettent en place et le travail normatif pour assurer la bonne cohérence et l'articulation de ces initiatives. Le Cos pourra être amené à se questionner sur l'apport de la normalisation pour structurer la nouvelle filière du réemploi qui se développe tout en garantissant les enjeux de sécurité. Les liens avec le Cos Environnement et responsabilité sociétale, qui porte le sujet de l'économie circulaire au travers d'une norme française publiée en 2018 et portée à l'international via la création d'un comité technique, seront renforcés.

■ Maintenir l'information des membres du Cos sur les évolutions des initiatives de la Commission européenne touchant à la construction durable (Product Environmental Footprint [PEF], directive Écoconception, écolabels, RPC...) ou des réglementations (réglementation française énergétique et environnementale), et l'attention sur la cohérence avec les normes existantes pour mettre en œuvre ces initiatives. Le Cos veillera à ce que les méthodologies développées sur la phase d'usage (performance énergétique) puissent s'inscrire dans des démarches d'évaluation plus globales dites multicritères.

■ Le Cos restera attentif à la bonne coordination et information des acteurs vis-à-vis des développements normatifs liés à la performance énergétique des bâtiments et se questionnera sur le déploiement de l'autoconsommation, des énergies renouvelables, ou encore de la massification de la rénovation énergétique.

Maquettes numériques dans la construction

La modélisation des informations de la construction et de son environnement via le développement des maquettes numériques intelligentes, outils de conception virtuelle,



Les démarches liées aux villes et territoires durables et intelligents se multiplient.

Urbanisme et développement urbain durable

Villes et territoires durables et intelligents

Le Cos intègre dans son périmètre l'urbanisme et en particulier la dimension de développement urbain et d'aménagement durable (quartiers, villes, territoires...). Cette thématique en pleine croissance, parfois identifiée de manière raccourcie sous la terminologie « ville durable » et/ou « *sustainable cities* », vocable qui prend le pas sur « *smart cities* », emporte des enjeux multiples et multisectoriels. Le positionnement du Cos comme référent sur cette thématique demande de travailler en bonne interaction et transversalité avec les autres Cos concernés de près ou de loin. En effet, attractivité, préservation de l'environnement, résilience, utilisation responsable des ressources, cohésion sociale et bien-être sont autant de finalités auxquelles les territoires doivent répondre en s'appuyant sur des domaines d'actions et la mise en place de projets ou politiques liés aux mobilités, à la santé et aux soins, à la culture et l'éducation, à l'innovation, à la sûreté/sécurité, aux infrastructures et réseaux, à la biodiversité... mais aussi aux modes de gouvernance qui se veulent de plus en plus participatifs. L'objectif étant que l'usager et le citoyen restent au centre de ces stratégies. Les collectivités territoriales jouent là un rôle essentiel, en lien avec des enjeux d'attractivité et de compétitivité européenne et internationale.

C'est en ce sens que la normalisation portée par la France et soutenue par le gouvernement s'est orientée et se poursuit avec une réelle reconnaissance au sein des comités de normalisation internationaux et européens, et qu'Afnor a fait le choix de laisser la présidence du comité européen à un représentant d'un réseau de villes européen (ICLEI).

Sur cette thématique, et pour capitaliser sur cette dynamique, le Cos s'attachera à :

■ Veiller à la bonne complémentarité au plan français entre les documents normatifs développés, les démarches engagées depuis plusieurs années par l'État français et la Communauté européenne dans la définition et la mise en œuvre d'une politique volontariste en faveur du développement durable des territoires qui se décline en démarches opérationnelles. La norme NF Iso 37101, reconnue par les pouvoirs publics comme cadre de

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PUBLIÉS EN 2021

NF EN 17210	Accessibilité et qualité d'usage dans l'environnement bâti – exigences fonctionnelles
NF EN 3-8	Extincteurs d'incendie portatifs – partie 8 : exigences additionnelles à l'EN 3-7 pour la construction, la résistance à la pression et les essais mécaniques pour extincteurs dont la pression maximale admissible est inférieure ou égale à 30 bar
NF EN 16351	Structures en bois – bois lamellé collé – exigences
NF EN 508-1	Produits de couverture et de bardage en tôle métallique – spécification pour les produits autoportants en tôles d'acier, d'aluminium ou d'acier inoxydable – partie 1 : acier et produits de couverture et de bardage en tôle métallique
NF EN 17410	Plastiques – recyclage en boucle contrôlée de fenêtres et portes postconsommation (ou post-utilisation) en PVC-U
NF P 94-001	Repérage amiante environnemental – étude géologique des sols et des roches en place – mission et méthodologie
NF EN 15643	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – cadre pour l'évaluation des bâtiments et des ouvrages de génie civil
NF EN 17488	Conservation du patrimoine culturel – procédure pour l'évaluation analytique et le choix des méthodes de nettoyage des matériaux inorganiques poreux dans les bâtiments d'intérêt patrimonial
XP Iso/TS 16733-2	Ingénierie de la sécurité incendie – sélection de scénarios d'incendie et de feux de dimensionnement – partie 2 : feux de dimensionnement
NF EN 12975	Capteurs solaires – exigences générales
NF X 46-021	Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis – examen visuel des surfaces traitées après travaux de traitement de matériaux et produits contenant de l'amiante – mission et méthodologie
NF EN 197-5	Ciment – partie 5 : ciment Portland composé CEM II/C-M et ciment composé CEM VI
NF P 19-206	Travaux de bâtiment – planchers à prédalles industrialisées en béton – règles de calcul
NF DTU 23.4	Travaux de bâtiment – planchers à prédalles industrialisées en béton
NF DTU 45.4	Travaux de bâtiment – systèmes d'isolation thermique par l'extérieur en bardage rapporté avec lame d'air ventilée
NF DTU 13.3	Travaux de dallages – conception, calcul et exécution – en deux parties : dallages réalisés pour tous types d'ouvrages (hors maisons individuelles) et dallages de maisons individuelles

référence des démarches de développement urbain, est un exemple de cette bonne complémentarité.

■ Favoriser la promotion des comités techniques Iso et Cen à secrétariat français et leur positionnement en complémentarité des autres démarches initiées (*smart/sustainable cities*, indicateurs urbains...) ou des autres organisations internationales (Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE], Banque mondiale, Programme des Nations unies pour l'environnement [PNUE]).

■ Veiller à la cohérence des orientations du groupe de coordination européen « Villes et communautés durables et intelligentes » mené par la France, à son positionnement face aux développements liés (*smart grids, smart water grids...*) ainsi qu'à la précision des périmètres et objectifs sur ces sujets.

■ Veiller à ce que les systèmes développés ne créent ni de dépendance au regard du développement des systèmes (possibilité de changer de fournisseur sans remettre en cause l'essentiel des infrastructures) ni de dépendance dans l'exploitation du système (possibilité de changer de gestionnaire, voire de fonctionner en régie).

■ Veiller à la bonne intégration de la notion de ville intelligente dans les débats des commissions de normalisation et à la bonne compréhension des concepts de villes durables et de villes intelligentes, qui se doivent d'être complémentaires. Le Cos veillera à la stratégie développée par la commission de normalisation Villes et territoires durables et intelligents vis-à-vis de l'intégration des aspects numériques de la ville et pourra proposer une clarification des objectifs sur ce point. Cette démarche pourra également s'appuyer sur une information des autres Cos sur les développements normatifs en cours au niveau français, européen ou international.

■ Prendre en compte les enjeux de fonctionnement en situation dégradée, quel qu'en soit le motif, et les enjeux de non-intrusion dans le périmètre des libertés individuelles.

■ Créer des liens avec les démonstrateurs pour la ville durable (DIVD) (exemple : Rêves de scènes urbaines sur le territoire de la Plaine-Saint-Denis), territoires d'innovations (TI), en vue d'une valorisation des expérimentations menées, d'un déploiement des innovations et solutions proposées via la normalisation européenne ou internationale ou encore pour

assurer la bonne cohérence et utilisation des référentiels normatifs adéquats.

■ Contribuer aux réflexions du Cos Biens de consommation, sports et loisirs sur la normalisation comme vecteur d'héritage immatériel et méthodologique des Jeux olympiques de Paris 2024. L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques étant une opportunité pour le développement des innovations tant au niveau des constructions que de l'aménagement du territoire.

Identifier les thématiques transverses et coopérer

Anticipation, contribution et coopération sur des thématiques transverses

La construction est souvent identifiée comme prioritaire pour la mise en œuvre de politiques européennes, que ce soit sur des sujets sociétaux, environnementaux ou plus techniques. Le Cos est donc attentif à ces orientations et aux développements normatifs qui en découlent. On pourrait évoquer ici la neutralité carbone, l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, les services, l'économie du partage ou encore l'accessibilité et la silver économie.

À titre d'exemple, sur la thématique de l'accessibilité, dont l'adaptabilité du logement est une composante, il convient de veiller au risque d'incohérence entre les textes normatifs et réglementaires. Plusieurs sujets qui concernent le bâtiment et l'aménagement des territoires continuent à être évoqués au sein du comité de filière silver économie, et le Cos a un rôle à jouer pour s'assurer que les orientations envisagées restent en phase avec les problématiques du secteur et une approche de conception universelle.

Les extincteurs font l'objet de normes dans le cadre plus large de la sécurité incendie.



De manière générale, le Cos coopérera avec les autres comités stratégiques pour alimenter la vision collective sur ces thématiques.

Liens avec la Stratégie française de normalisation

Le Cos étant concerné par la plupart des thématiques transverses identifiées ou non dans la SFN, une attention particulière sera portée à ces sujets. En particulier, le Cos contribuera aux réflexions initiées sur le véhicule autonome, les batteries ou encore l'économie collaborative. Il veillera également aux orientations qui pourraient être prises sur les aspects liés aux services et au positionnement à adopter pour porter la voix des acteurs de la construction. ●



Richard Villalon - AdobeStock

L'économie circulaire dans la construction est officiellement inscrite au programme de travail.

NORMES ET DOCUMENTS NORMATIFS IMPORTANTS PRÉVUS EN 2022

EN 16637-1, 2 et 3	Produits de construction – évaluation du relargage de substances dangereuses – partie 1 : guide pour la spécification des essais de lixiviation et des étapes supplémentaires d'essai Partie 2 : essai dynamique horizontal de lixiviation de surface Partie 3 : essai horizontal de percolation à écoulement ascendant
NF Iso 26367-3	Lignes directrices pour déterminer l'impact environnemental des effluents du feu – partie 3 : échantillonnage et analyses
NF EN 17610	Quincaillerie du bâtiment – déclarations environnementales des produits – règles complémentaires à l'EN 15804 pour les produits de la quincaillerie du bâtiment
NF EN 15804/CN	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – déclarations environnementales sur les produits – règles régissant les catégories de produits de construction – complément national à la NF EN 15804+A2
NF EN 17472	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – évaluation de la contribution au développement durable des ouvrages de génie civil – méthodes de calcul
NF EN Iso 22057	Développement durable dans les bâtiments et ouvrages de génie civil – modèles de données Bim pour l'utilisation de DEP pour les produits de construction
NF EN 15942	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – déclarations environnementales des produits – formats de communication entre professionnels
NF EN 15941	Contribution des ouvrages de construction au développement durable – qualité des données pour l'évaluation environnementale des produits et des ouvrages de construction – sélection et utilisation des données
EN 17549-2	Modélisation des informations du bâtiment – structure d'information basée sur la norme EN Iso 16739-1 pour échanger des modèles de données et des fiches techniques pour les objets de construction – partie 2 : objets de construction configurables et exigences
Cen/TR 17741	Ligne directrice sur la façon de comprendre et d'utiliser EN Iso 29481 Modèles d'informations sur le bâtiment – manuel de diffusion d'informations – partie 1 : méthodologie et formulaire